

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

EXAMEN PROFESSIONNEL DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS SESSION 2026

Ce formulaire doit impérativement être complété et fourni via l'accès sécurisé (jusqu'au 21 mai 2026, 23h59 - heure métropolitaine) par le candidat sollicitant une reconnaissance de la qualification professionnelle de chef d'équipe de sapeur-pompiers professionnels ou de professionnalisation du caporal de sapeur-pompiers professionnels.

Il doit être accompagné des pièces justificatives mentionnées dans le présent document.

NOM et Prénom de l'agent : «CANNOM» «CANPRENOM»

Toutes les colonnes du tableau doivent OBLIGATOIREMENT être renseignées pour la bonne instruction du dossier du candidat.

Employeur et/ou organisme ayant délivré les titres ou diplômes, ou dispensé les formations	Qualifications obtenues : intitulé des titres ou diplômes obtenus, ou de la formation suivie	Date de début de la formation	Date de fin de la formation

Si ce document est insuffisant, vous pouvez le photocopier autant que nécessaire.

Pièces à fournir par le candidat à l'appui de sa demande de reconnaissance de la qualification professionnelle (en fonction de sa situation)

- photocopie des titres ou diplômes ou attestations de formations mentionnés dans le tableau ci-dessus
- présentation pour chaque titre, diplôme ou attestation de formation : conditions d'accès, objectifs pédagogiques, volumes horaires et contenus des enseignements suivis

Les documents doivent être rédigés en langue française. Si ce n'est pas le cas, le candidat doit en produire une traduction certifiée par un traducteur assermenté.

Le SDIS 44 se réserve le droit de demander au candidat toute pièce complémentaire nécessaire, à produire dans un délai imparti.

La décision de l'autorité organisatrice

Remarque : la reconnaissance de la qualification professionnelle vous permet de vous inscrire à l'examen concerné, sans posséder le diplôme de chef d'équipe de sapeurs-pompiers professionnels ou la qualification de professionnalisation de caporal de sapeurs-pompiers professionnels exigé. La décision obtenue ne vaut que pour l'inscription à cet examen.

À....., le

Par la génération de ce formulaire, j'atteste avoir lu et approuvé les déclarations ci-dessus

«CANNOM» «CANPRENOM»

Il n'est pas demandé de signer ce document

Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document. Toute fausse déclaration est punie par la Loi (article 441-6 du code pénal et loi du 23 décembre 1901 modifiée).

« La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux informations recueillies par ce document établi et destiné au service ayant en charge l'organisation des concours et examens professionnels. Conformément aux dispositions de cette loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service accès aux emplois de la FPT du Centre de gestion de la FPT de Loire-Atlantique. »